



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

OSTRUM CREDIT EURO 1-3

L'OPCVM est un nourricier de l'OPC maître

OSTRUM CREDIT SHORT DURATION

Ex. OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3

RAPPORT ANNUEL

au 30 juin 2025

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	8
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	9
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	10
2. Engagements de gouvernance et compliance	11
3. Frais et Fiscalité	30
4. Certification du Commissaire aux comptes	31
5. Comptes de l'exercice	36
6. Annexe(s)	92



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Le fonds/compartiments OSTRUM CREDIT EURO 1-3 investit la totalité de son actif dans les parts/actions SI/D de l'OPC maître OSTRUM CREDIT SHORT DURATION et, à titre accessoire, en liquidités.

Environnement macro-économique

La résilience de la croissance mondiale a pris fin avec le retour de Donald Trump à la Maison Blanche. La hausse des tarifs douaniers vis-à-vis de l'ensemble des partenaires commerciaux américains et la menace de tarifs réciproques encore plus élevés ont affecté la dynamique de l'activité mondiale au 1^{er} semestre 2025. Après avoir amorcé un cycle de baisses de taux en 2024, les politiques monétaires ont divergé de part et d'autre de l'Atlantique au 1^{er} semestre 2025. La Fed a opté pour le statu quo en raison des craintes d'inflation plus élevée du fait des droits de douane alors que la BCE a poursuivi ses baisses de taux.

Après avoir enregistré une croissance robuste, l'économie américaine a fortement ralenti au 1^{er} semestre 2025.

Le PIB s'est contracté de 0,5 % en rythme annualisé au 1^{er} trimestre 2025. Les importations ont fortement augmenté en anticipation du relèvement des tarifs douaniers. Cela s'est traduit par une contribution négative du commerce extérieur et une contribution positive des stocks. L'investissement en informatique a également nettement progressé en prévision de la hausse des tarifs. Dans le même temps, la consommation des ménages s'est révélée modérée. Au 2^{ème} trimestre, le PIB américain devrait probablement rester quasiment atone. Le marché du travail commence à montrer des signes de faiblesse avec des créations d'emplois réduites dans le secteur privé et une baisse du taux de chômage (4,1 % en juin) liée à celle du taux de participation. Le marché de l'immobilier commence également à se retourner comme le montre le recul mensuel des prix de l'immobilier en mars et avril.

Après une timide reprise en 2024, les perspectives de croissance de la zone euro ont été affectées par la hausse de l'incertitude liée aux politiques de Trump.

La croissance au 2^{ème} semestre 2024 a été de 0,4 % au 3^{ème} trimestre et de 0,3 % au 4^{ème} trimestre et s'est révélée plus forte dans les pays périphériques que dans les pays core comme la France et l'Allemagne. La demande interne en a été à l'origine et plus particulièrement la consommation des ménages. Ces derniers ont en effet bénéficié des gains de pouvoir d'achat, liés à la progression plus importante des salaires par rapport à l'inflation, et de la politique monétaire moins restrictive de la BCE. Au 1^{er} trimestre 2025, la croissance est ressortie bien meilleure qu'attendu : 0,6 %. C'est l'effet miroir de la forte hausse des importations américaines. Les exportations de biens de la zone euro vers les Etats-Unis ont fortement augmenté en anticipation de la hausse des tarifs douaniers. La hausse a été spectaculaire pour les exportations de produits pharmaceutiques irlandais, qui sont potentiellement visés par de futurs tarifs. La demande interne s'est également révélée solide, cela a particulièrement concerné l'investissement et dans une moindre mesure la consommation des ménages. Au 2^{ème} trimestre 2025, la croissance devrait corriger et rester quasiment atone. Depuis avril, les biens européens sont taxés à hauteur de 10 % par les Américains, l'acier et l'aluminium de 50 % (initialement 25 %) et les voitures et pièces détachées de 25 %. Trump menace de les relever davantage et d'appliquer des tarifs réciproques pouvant aller jusqu'à 30 %, à partir du 1^{er} Aout, en cas d'échec des négociations.

Face au revirement brutal des Etats-Unis vis-à-vis de ses alliés sur le plan de l'Otan, de l'Ukraine et leur rapprochement avec la Russie, l'Europe doit agir rapidement pour assurer sa propre sécurité et continuer de soutenir l'Ukraine. La Commission européenne a proposé un plan de 800 Mds d'euros, reposant essentiellement sur les dépenses des Etats membres, et l'Allemagne a annoncé une réforme du frein à la dette concernant les dépenses militaires ainsi qu'un fonds d'infrastructures de 500 Mds d'euros. Cela constitue un changement de politique majeur pour l'Allemagne. La forte hausse



1. Rapport de Gestion

de l'investissement public va soutenir la croissance germanique et profiter à l'ensemble des pays de la zone euro compte tenu de l'importance des échanges intra-zone.

Le fort processus de désinflation qui s'est opéré courant 2022 est quasiment terminé. L'inflation est revenue en zone euro vers la cible de 2 % suivie par la BCE en juin 2025. L'inflation dans les services reste toutefois encore soutenue, reflet des tensions salariales, ce qui se traduit par une inflation sous-jacente de 2,3%. Aux Etats-Unis, la mesure préférée d'inflation de la Fed (le déflateur des dépenses de consommation) s'est établie à 2,3 % en mai 2025 et à 2,7 % pour l'inflation sous-jacente. Elle reste ainsi encore supérieure à la cible de 2 % suivie par la Banque centrale.

La nette désinflation, par rapport au pic observé à la mi 2022, a permis aux banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, d'amorcer un cycle de baisse de taux courant 2024, afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive.

Après avoir laissé ses taux inchangés au niveau de [5,25% ; 5,50%] depuis juillet 2023, **la Fédérale Reserve (Fed)** a commencé fort son cycle de baisse de taux avec une réduction de 50 points de base (pb) de ses taux directeurs, la première depuis mars 2020, le 18 septembre 2024. Cette « recalibration » visant à rendre la politique monétaire moins restrictive a été motivée par les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation dans un contexte de ralentissement du marché de l'emploi. Rassurée sur l'inflation, la Fed s'est focalisée sur son 2^e mandat : celui d'un emploi maximal pour éviter un ralentissement trop marqué de celui-ci. Elle a de nouveau baissé ses taux de 25 points de base, le 7 novembre puis le 18 décembre, pour ramener le taux des Fed funds dans la fourchette [4,25% ; 4,50%]. La Banque centrale a par ailleurs réduit le rythme de contraction de son bilan à partir du mois de juin 2024 **(de 60 Mds de \$ par mois contre 95 Mds précédemment)**. **A partir de 2025, la Fed a opté pour le statu quo** jugeant qu'elle était bien positionnée pour attendre d'avoir davantage de visibilité sur l'impact des politiques menées par la Maison Blanche. La Banque centrale se trouve dans une position inconfortable : la hausse de l'incertitude liée aux politiques menées par Donald Trump augmente le risque d'un taux de chômage plus élevé tout comme celui d'une inflation plus forte.

Le recul du taux d'inflation, de plus de 2,5 points de pourcentage par rapport à septembre 2023, et l'amélioration des perspectives d'inflation ont amené **la BCE** à réduire ses taux à partir du mois de juin 2024 et ceci à 8 reprises, pour un total de 200 points de base. Le taux de dépôt a ainsi été ramené à 2 % en juin 2025, contre un pic historique de 4 % entre septembre et mai 2023. La Banque centrale a continué dans le même temps la réduction de la taille de son bilan à travers les remboursements des TLTRO, la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP et le réinvestissement partiel des tombées du PEPP à partir du mois de juillet 2024 (au rythme de 7,5 Mds d'euros en moyenne par mois) pour y mettre un terme fin 2024.



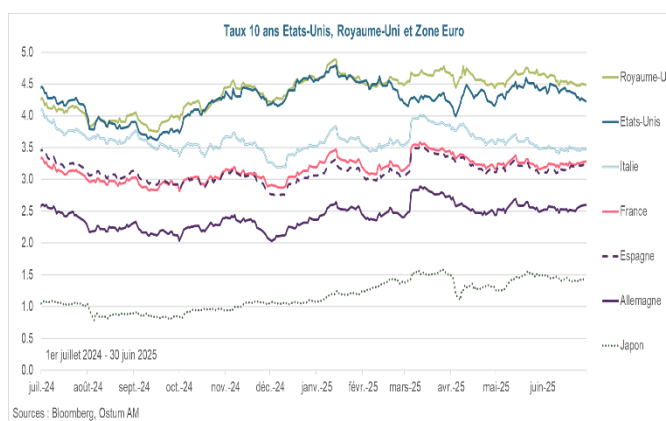
1. Rapport de Gestion

Marchés financiers

Marchés obligataires souverains

Les marchés obligataires souverains se sont révélés volatils sur l'année écoulée.

De juillet à septembre 2024, l'attente, par les investisseurs, du lancement du cycle d'assouplissement monétaire aux Etats-Unis s'est traduite par une détente des taux obligataires. Le taux 10 ans américain a ainsi atteint un plus bas de l'année à 3,62%, le 16 septembre. Le spread français par rapport à l'Allemagne, qui s'était écarté jusqu'à 82 pb le 27 juin 2024, contre 48 pb le 7 juin, à la veille de l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, est resté sur des niveaux élevés au cours du 3^{ème} trimestre 2024, évoluant entre 63 et 80 points de base.



A partir d'octobre, les taux obligataires se sont tendus en raison d'une croissance et d'une inflation américaine plus forte que prévu, réduisant les perspectives de réduction de taux de la part de la Fed. Ces tensions ont significativement augmenté sur les deux derniers mois de l'année 2024 à la suite de la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles du 6 novembre. Les craintes de relèvement de tarifs douaniers, d'expulsions de travailleurs immigrés illégaux et la perspective de baisse d'impôts massives pour les entreprises ont généré des craintes sur les finances publiques et une hausse des anticipations d'inflation. Le taux à 10 ans américain a ainsi augmenté de près de 80 pb au 4^{ème} trimestre pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Ces tensions se sont propagées aux taux européens dans une plus faible ampleur : le taux 10 ans allemand a augmenté de 24 pb et le 10 ans français de 28 pb sur les 3 derniers mois de l'année 2024.

Après avoir atteint un plus haut de l'année écoulée à 4,8 %, le 14 janvier 2025, le taux 10 ans américain a baissé. La politique chaotique menée par Donald Trump a généré des craintes sur la croissance américaine. Cela a contrasté avec les tensions qui se sont exercées sur les taux longs européens au début du mois de mars à la suite de l'annonce d'une réforme du frein à la dette en Allemagne, pour financer la hausse des dépenses militaires, et du plan d'infrastructures de 500 Mds d'euros. Le taux 10 ans allemand s'est ainsi tendu de 30 pb sur l'annonce, entre le 4 et le 5 mars, pour s'établir à 2,80 %, en anticipation de plus importantes émissions du gouvernement allemand pour financer ces dépenses.

A partir du 2 avril, les marchés ont été très volatils. Cela a été initié par le « liberation day » et l'annonce de tarifs « réciproques » par Donald Trump sur les exportations de la quasi-totalité des partenaires commerciaux des Etats-Unis. Ils se sont révélés beaucoup plus élevés qu'attendu ce qui a généré de fortes tensions sur les taux longs américains. Les Etats-Unis n'étant plus perçus comme un partenaire fiable ni sur le plan commercial, ni sur le plan de la défense, les investisseurs se sont désengagés des actifs américains et notamment du dollar. Entre le 4 et le 11 avril, le taux 10 ans américain s'est tendu de 50 pb, pour revenir à 4,49% et le 30 ans a dépassé les 5% au cours de la journée du 9 avril. Cela a conduit Donald Trump à faire machine arrière en ramenant les tarifs à 10 % et en adoptant une trêve de 90 jours concernant les tarifs réciproques. Cela a permis une détente des taux américains. Les taux européens se sont détendus sur cette période, servant de valeurs refuges.

La courbe des taux américaine s'est pentifiée sur le 2^{ème} trimestre 2025 en raison de la « grande et belle loi » budgétaire de Donald Trump qui devrait se traduire par 3 400 milliards de \$ de déficit supplémentaire sur les 10 prochaines années, selon le CBO (Congressional Budget Office). Cette perspective s'est traduite par des tensions sur les taux longs et particulièrement le 30 ans.



1. Rapport de Gestion

Au total, sur l'ensemble de l'année écoulée, le taux 10 ans américain a baissé de 17 pb pour clôturer à 4,23 %, le 30 juin 2025. Le taux 10 ans allemand s'est tendu de 11 pb, pour clôturer à 2,61%, et le 10 ans français est resté inchangé pour terminer à 3,28 %.

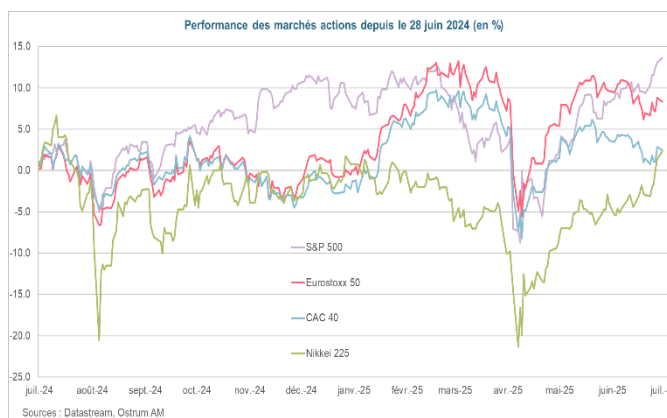
En zone euro, les spreads des pays périphériques se sont nettement resserrés en raison des progrès réalisés sur le plan des finances publiques, d'une croissance plus dynamique et des tensions qui se sont exercées sur les taux allemands. Le spread italien s'est ainsi resserré de 70 pb sur l'année, les spreads espagnol et portugais de 30 pb et le spread grec de 56 pb. Le spread français s'est resserré de 12 pb, pour clôturer à 68 pb. Cela traduit l'inquiétude des investisseurs quant à la capacité du gouvernement à réduire le déficit public qui se révèle être le plus élevé de la zone euro en 2024 (-5,8% du PIB). L'Assemblée nationale très divisée limite grandement la capacité d'adopter les mesures de consolidation budgétaire nécessaires.

Marchés actions

Les marchés actions se sont inscrits en hausse sur l'année écoulée en dépit des craintes pesant sur la croissance mondiale du fait des politiques chaotiques de Trump.

L'année a pourtant commencé par une chute violente et brutale du marché d'action japonais, le 5 Aout. Le Nikkei a perdu un peu plus de 12 % en une séance, effaçant les gains enregistrés depuis la fin septembre 2023. Il a entraîné dans son sillage l'ensemble des places boursières. La BoJ a déclenché la tempête en décidant de relever ses taux de 15 pb, le 31 juillet. A cela se sont ajoutées des craintes infondées de récession aux Etats-Unis à la suite du mauvais rapport de l'emploi. Les marchés d'actifs risqués ont été affectés par le violent déboucement de positions spéculatives vendeuses sur le yen. Ils se sont toutefois rapidement repris, le Nikkei progressant d'un peu plus de 10 %, le 6 Aout. Ils ont été portés par la suite par l'assouplissement monétaire de la Fed et de la BCE et l'annonce du stimulus chinois.

A partir de novembre, les marchés actions ont suivi des évolutions divergentes de part et d'autre de l'Atlantique. L'élection de Donald Trump a profité aux marchés américains, les investisseurs anticipant des baisses d'impôts massives pour les entreprises et une dérégulation bancaire. Ils ont fait fi des risques à la hausse sur l'inflation liés à la menace de relèvement des tarifs douaniers et à l'expulsion des migrants illégaux. Les marchés européens ont en revanche réagi à l'opposé en raison des inquiétudes liées à la hausse des tarifs douaniers américains. En France se sont ajoutées les craintes d'instabilité politique à la suite de la motion de censure à l'encontre de Michel Barnier, le 4 décembre, suivie de la nomination de François Bayrou.



Les marchés actions ont commencé l'année 2025 en nette hausse, portés par le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, perçu comme favorable à la croissance américaine. Ils ont été également rassurés par le fait qu'il n'annonce pas immédiatement de relèvement des tarifs douaniers. Cela n'a pas duré... A partir de février, ils ont évolué au grès des annonces des droits de douane (Chine, Mexique, Canada, auto, acier et aluminium) avant de connaître un choc brutal, le 2 avril, lors du « Liberation day ». L'annonce de tarifs réciproques bien plus élevés qu'anticipé a généré une véritable onde



1. Rapport de Gestion

de choc sur les marchés financiers et en particulier sur les marchés actions. Entre le 2 et le 8 avril, l'indice S&P a perdu 12,1 % et l'Eurostoxx 50 a baissé de 9%. Les marchés se sont vite repris avec l'annonce de la trêve de 90 jours.

Au total, sur l'ensemble de l'année écoulée, l'indice S&P 500 a progressé de 13,6 %, porté par la perspective de baisses de taux de la Fed et la performance des « 7 magnifiques », les géants de la « tech » américaine. Exprimée en euros, la performance de l'indice S&P est beaucoup plus réduite (3,7%) en raison de la dépréciation de près de 10 % du dollar par rapport à la monnaie unique. Cela reflète la défiance des investisseurs vis-à-vis de l'économie américaine depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche. Le Nikkei a augmenté de 2,3 % sur l'année (4 % en euros) et l'Eurostoxx 50 de 8,4 %. Si le CAC 40 n'a progressé que de 2,5 %, du fait des craintes d'instabilité politique, en Allemagne, l'indice DAX 30 s'est envolé de 31,1 %, porté par l'annonce du plan d'infrastructure allemand et la réforme du frein à la dette.

POLITIQUE DE GESTION

Sur la période, le spread de l'indice BBEAC 1-3Y a été très volatile. Il a évolué dans un intervalle de 50bps à 83bps. Le spread a augmenté fortement en avril 2025 à 83bps puis s'est détendu pour revenir à 54bps fin juin 2025 au même niveau que fin juin 2024.

Dans ce contexte, sur l'exercice, le fonds a conservé sa surexposition crédit autant dans les périodes Risk on que Risk off lors de l'annonce des taxes douanières par D Trump avec une DTS comprise entre 170% et 290% pour des raisons de carry attractif sur la classe d'actif court terme et ceci malgré la volatilité des spreads.

Pour rappel, l'exposition au risque crédit est mesuré par la DTS Globale (Duration Times Spread) incluant les actifs de diversification. (High Yield, ABS).

La sensibilité taux a été gérée entre 100% et 120% de celle de l'indice.

Les performances des parts du fonds Ostrum SRI Crédit Euro 1-3 sur l'exercice sont les suivantes :

- o FR0011071778 Perf nette 4,95 % Perf bench 5,414 %
- o FR0011068642 Perf nette 5,27% Perf bench 5,414 %
- o FR0011071273 Perf nette 5,28 % Perf bench 5,414 %
- o FR0013307634 Perf nette 5,27 % Perf bench 5,414 %

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CREDIT SHORT DUR SI D EUR DIS	5 673 115,23	5 395 137,44

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

30/05/2025 : changement de nom comme suit : OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 devient OSTRUM CREDIT EURO 1-3.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégente

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguataire

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et / ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I. PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

1.1. DEFINITION DE LA PERFORMANCE

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et / ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et / ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

I-2. COMPOSANTES DE LA REMUNERATION

I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et / ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et / ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro.
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'Ostrum Asset Management. La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants³.

La rémunération du Directeur Général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations.

³ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 640 216 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	13 379 850 €
Effectifs concernés :	252

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	20 671 116 €	dont,
- Cadres supérieurs :	3 537 000 €	
- Membres du personnel :	17 134 116 €	
Effectifs concernés :	102	



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment OSTRUM CREDIT SHORT DURATION. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,54% TTC, dont 0,25% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,29% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I (C).

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment OSTRUM CREDIT SHORT DURATION. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,54% TTC, dont 0,25% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,29% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I (D).

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment OSTRUM CREDIT SHORT DURATION. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,54% TTC, dont 0,25% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,29% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 N(C).

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment OSTRUM CREDIT SHORT DURATION. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,84% TTC, dont 0,55% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,29% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 R(C).

Le rapport annuel du maître est annexé au présent rapport.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du Commissaire aux comptes

OSTRUM CREDIT EURO 1-3 (EX OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3)

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM CREDIT EURO 1-3 (EX OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM CREDIT EURO 1-3 (EX OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 07 novembre 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	28 180 882,53
OPCVM	28 180 882,53
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	28 180 882,53
Créances et comptes d'ajustement actifs	85 355,80
Comptes financiers	1 163 173,46
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 248 529,26
Total de l'actif I+II	29 429 411,79

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	27 887 780,53
Report à nouveau sur revenu net	1 164,88
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	1 446 661,59
Capitaux propres I	29 335 607,00
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	29 335 607,00
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	93 804,79
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	93 804,79
Total Passifs : I+II+III+IV	29 429 411,79

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	810 310,67
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	62 620,94
Sous-total produits sur opérations financières	872 931,61
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00
Total revenus financiers nets (A)	872 931,61
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-99 592,99
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-99 592,99
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	773 338,62
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-28 033,70
Sous-total revenus nets I = (C+D)	745 304,92
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-181 393,79
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-181 393,79
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	1 475,22
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-179 918,57



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	908 250,37
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	908 250,37
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-26 975,13
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	881 275,24
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	1 446 661,59

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels - Annexes comptables

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de l'OPCVM est identique à celui de son maître. Sa performance est celle de son maître, diminuée des frais de gestion propres au nourricier.

Rappel de l'objectif de gestion du maître :

« L'objectif d'investissement de Ostrum Credit Short Duration (le « Compartiment ») consiste à obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans sur sa période minimale de placement recommandée de 2 ans, en investissant dans un large éventail d'instruments obligataires et en appliquant une stratégie d'investissement socialement responsable (« ISR »).

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indice de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. En pratique, le portefeuille du Compartiment est susceptible d'inclure des composants de l'Indice de Référence, mais le Gestionnaire Financier a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Compartiment. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

L'Indice de Référence n'entend pas être cohérent avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui seront promues par le Compartiment à compter du 1er juillet 2022.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Actif net Global en EUR	144 380 073,59	121 580 518,86	35 504 650,12	29 835 912,10	29 335 607,00
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(C) en EUR					
Actif net	26 053 660,48	16 256 051,25	11 317 308,81	5 659 126,39	6 363 392,19
Nombre de titres	163 300,5564	106 223,6426	73 715,8514	34 891,0151	37 270,0199
Valeur liquidative unitaire	159,54	153,03	153,52	162,19	170,73
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,73	-1,24	-34,17	-3,85	-1,04
Capitalisation unitaire sur revenu	2,56	2,27	2,00	3,11	4,47
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(D) en EUR					
Actif net	102 906 595,82	95 915 553,43	15 863 683,73	15 549 556,99	13 633 997,55
Nombre de titres	1 399 547,0608	1 382 116,8381	231 357,2693	217 446,6164	184 628,1273
Valeur liquidative unitaire	73,52	69,39	68,56	71,50	73,84
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,80	-0,56	-15,26	-1,70	-0,45
Distribution unitaire sur revenu	1,19	1,04	0,89	1,38	1,95
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 (1)
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 N(C) en EUR					
Actif net	2 254 326,05	140 101,93	120 033,05	651 149,81	600 704,76
Nombre de titres	22 139,8894	1 434,4647	1 225,0617	6 290,4858	5 512,7843
Valeur liquidative unitaire	101,82	97,66	97,98	103,51	108,96
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,10	-0,79	-21,80	-2,45	-0,66
Capitalisation unitaire sur revenu	1,63	1,44	1,27	1,98	2,85



5. Comptes de l'exercice

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 R(C) en EUR					
Actif net	13 165 491,24	9 268 812,25	8 203 624,53	7 976 078,91	8 737 512,50
Nombre de titres	107 471,0406	79 116,7783	70 011,3357	64 624,0720	67 454,2717
Valeur liquidative unitaire	122,50	117,15	117,17	123,42	129,53
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,33	-0,95	-26,11	-2,93	-0,79
Capitalisation unitaire sur revenu	1,60	1,37	1,17	2,01	3,01

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.



5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 29 juin 2024 au 30 juin 2025.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.



5. Comptes de l'exercice

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière,
- Les frais de fonctionnements et autres services (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats) :

I. Tous frais d'enregistrement et de référencement des fonds

- Tous frais liés à l'enregistrement du Fonds dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent, ...

En sont exclus : les frais de promotion du Fonds tels que publicité, événements clients, les rétrocessions aux distributeurs

II. Tous frais d'information clients et distributeurs

- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings réglementaires ;
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;
- Information particulière aux porteurs directs et indirects : lettres aux porteurs... ;
- Coût d'administration des sites internet ;
- Frais de traduction spécifiques au Fonds.

En sont exclues les lettres aux porteurs (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.

III. Tous frais des données

- Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le Fonds ;
- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données,) ;
- Les frais résultant de demandes spécifiques de clients (exemple : une demande d'ajout dans le reporting de deux indicateurs extra-financiers spécifiques demandés par le client) ;
- Les frais des données dans le cadre de produits uniques qui ne peuvent être amortis sur plusieurs portefeuilles. Exemple : un fonds à impact nécessitant des indicateurs spécifiques ;
- Les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche et les frais des données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg).



5. Comptes de l'exercice

IV. Tous frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du Fonds, 'Tax agent' local...) ;
- Frais juridiques propres au Fonds ;
- Frais de garantie ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

- Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...) ;
- Cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ;
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

VI. Frais opérationnels

Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement lorsque ces Restrictions sont issues de demandes spécifiques de clients et spécifiques à l'OPC.

En sont exclus tous frais relatifs à l'acquisition et à la cession des actifs de l'OPC et les frais relatifs au contrôle des risques.

VII. Frais liés à la connaissance client

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients) ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas des fonds investissant à plus de 20% dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.



5. Comptes de l'exercice

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part R : 0,45% TTC taux maximum Part N : 0,15% TTC taux maximum Part I : 0,15% TTC taux maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,10% TTC Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,25% TTC Voir ci-dessous (Rappel des frais et commissions du maître)*
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Néant	Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.



5. Comptes de l'exercice

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 N(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 R(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(D)	Distribution	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	29 835 912,10
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 654 723,03
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-6 356 694,01
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	773 338,62
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-181 393,79
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	908 250,37
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-298 529,32
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	29 335 607,00

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	5 732,4138	966 187,20
Parts rachetées durant l'exercice	-3 353,4090	-559 113,78
Solde net des souscriptions/rachats	2 379,0048	407 073,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 270,0199	
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(D)		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-32 818,4891	-2 388 323,42
Solde net des souscriptions/rachats	-32 818,4891	-2 388 323,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	184 628,1273	
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 N(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-777,7015	-83 494,67
Solde net des souscriptions/rachats	-777,7015	-83 494,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 512,7843	
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 R(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	28 975,1542	3 688 535,83
Parts rachetées durant l'exercice	-26 144,9545	-3 325 762,14
Solde net des souscriptions/rachats	2 830,1997	362 773,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	67 454,2717	



5. Comptes de l'exercice

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 N(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 R(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(C) FR0011068642	Capitalisation	Capitalisation	EUR	6 363 392,19	37 270,0199	170,73
OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(D) FR0011071273	Distribution	Capitalisation	EUR	13 633 997,55	184 628,1273	73,84
OSTRUM CREDIT EURO 1-3 N(C) FR0013307634	Capitalisation	Capitalisation	EUR	600 704,76	5 512,7843	108,96
OSTRUM CREDIT EURO 1-3 R(C) FR0011071778	Capitalisation	Capitalisation	EUR	8 737 512,50	67 454,2717	129,53



5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 163,17	0,00	0,00	0,00	1 163,17
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	1 163,17



5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 163,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 163,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1118011771	OSTRUM SRI CREDIT SHORT DUR SI D EUR DIS	NATIXIS AM FUNDS	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	28 180 882,53
Total						28 180 882,53

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	85 355,80
Total des créances		85 355,80
Dettes		
	Achats à règlement différé	71 996,18
	Rachats à payer	13 357,80
	Frais de gestion fixe	8 450,81
Total des dettes		93 804,79
Total des créances et des dettes		-8 448,99

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	14 548,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(D)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	37 643,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 N(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 611,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 R(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	45 790,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



5. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			28 180 882,53
	LU1118011771	OSTRUM SRI CREDIT SHORT DUR SI D EUR DIS	28 180 882,53
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			28 180 882,53



5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	745 304,92
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	745 304,92
Report à nouveau	1 164,88
Sommes distribuables au titre du revenu net	746 469,80

Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	166 822,47
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	166 822,47
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	166 822,47
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	166 822,47
Total	166 822,47
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	359 084,92
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	359 084,92
Report à nouveau	1 164,88
Sommes distribuables au titre du revenu net	360 249,80
Affectation :	
Distribution	360 024,85
Report à nouveau du revenu de l'exercice	224,95
Capitalisation	0,00
Total	360 249,80
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	184 628,1273
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,95
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 N(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	15 748,09
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	15 748,09
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	15 748,09
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	15 748,09
Total	15 748,09
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 R(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	203 649,44
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	203 649,44
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	203 649,44
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	203 649,44
Total	203 649,44
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-179 918,57
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-179 918,57
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-179 918,57

Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-38 958,14
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-38 958,14
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-38 958,14
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-38 958,14
Total	-38 958,14
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-83 717,67
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-83 717,67
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-83 717,67
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-83 717,67
Total	-83 717,67
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 N(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-3 677,67
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-3 677,67
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-3 677,67
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-3 677,67
Total	-3 677,67
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 R(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-53 565,09
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-53 565,09
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-53 565,09
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-53 565,09
Total	-53 565,09
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			28 180 882,53	96,06
OPCVM			28 180 882,53	96,06
Gestion collective			28 180 882,53	96,06
OSTRUM SRI CREDIT SHORT DUR SI D EUR DIS	EUR	301 367,5813	28 180 882,53	96,06
Total			28 180 882,53	96,06

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.



5. Comptes de l'exercice

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	28 180 882,53
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 248 529,26
Autres passifs (-)	-93 804,79
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	29 335 607,00

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(C)	EUR	37 270,0199	170,73
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(D)	EUR	184 628,1273	73,84
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 N(C)	EUR	5 512,7843	108,96
Part OSTRUM CREDIT EURO 1-3 R(C)	EUR	67 454,2717	129,53

OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3

COMPTES ANNUELS

28/06/2024

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
INSTRUMENTS FINANCIERS	27 180 248,16	32 362 299,11
OPC MAÎTRE	27 180 248,16	32 362 299,11
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	950,05	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	950,05	0,00
COMPTES FINANCIERS	2 667 450,97	3 155 981,82
Liquidités	2 667 450,97	3 155 981,82
TOTAL DE L'ACTIF	29 848 649,18	35 518 280,93

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	29 992 218,87	42 970 423,78
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	1 837,03	352,32
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-709 255,79	-7 905 123,35
Résultat de l'exercice (a,b)	551 111,99	438 997,37
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	29 835 912,10	35 504 650,12
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	12 737,08	13 630,81
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	12 737,08	13 630,81
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	29 848 649,18	35 518 280,93

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	88 355,33	37 714,13
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	650 281,52	1 388 258,92
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	738 636,85	1 425 973,05
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	2 705,93
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	2 705,93
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	738 636,85	1 423 267,12
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	106 482,55	234 868,78
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	632 154,30	1 188 398,34
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-81 042,31	-749 400,97
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	551 111,99	438 997,37

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1er juillet 2023 au 28 juin 2024.

Règles d'évaluation des actifs

OPC détenus :

Les titres détenus dans le portefeuille du FCP nourricier sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative de l'OPCVM maître OSTRUM SRI CREDIT SHORT DURATION - actions SI/D (LU1118011771).

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC: gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC. Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de la valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds: Part I : 0,25% TTC/ part R: 0,55% TTC/ part CNP Assur Crédit Euro 1-3: 0,25% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I (C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM CREDIT EURO 1-3 I(D)	Distribution	Capitalisation
Parts OSTRUM CREDIT EURO 1-3 N(C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM CREDIT EURO 1-3 R(C)	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	35 504 650,12	121 580 518,86
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 341 264,36	6 420 413,05
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 625 231,06	-90 749 573,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-805 861,11	-11 152 976,76
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 993 788,13	9 651 908,78
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 473 205,83	-3 466 993,96
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 466 993,96	13 118 902,74
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-204 852,64	-1 433 988,66
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	632 154,30	1 188 398,34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	29 835 912,10	35 504 650,12

(*) 30/06/2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	450,05
	Souscriptions à recevoir	500,00
TOTAL DES CRÉANCES		950,05
DETTES		
	Rachats à payer	950,23
	Frais de gestion fixe	11 786,85
TOTAL DES DETTES		12 737,08
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-11 787,03

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 I (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	4 061,6799	640 676,00
Parts rachetées durant l'exercice	-42 886,5162	-6 826 013,76
Solde net des souscriptions/rachats	-38 824,8363	-6 185 337,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	34 891,0151	
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 I(D)		
Parts souscrites durant l'exercice	2 281,9680	159 179,06
Parts rachetées durant l'exercice	-16 192,6209	-1 134 939,04
Solde net des souscriptions/rachats	-13 910,6529	-975 759,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	217 446,6164	
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 N(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	5 960,6354	602 079,86
Parts rachetées durant l'exercice	-895,2113	-91 174,19
Solde net des souscriptions/rachats	5 065,4241	510 905,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 290,4858	
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 R(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	24 307,1798	2 939 329,44
Parts rachetées durant l'exercice	-29 694,4435	-3 573 104,07
Solde net des souscriptions/rachats	-5 387,2637	-633 774,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	64 624,0720	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 I (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 I(D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 N(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 R(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 I (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	22 353,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 I(D)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	39 180,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 N(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 051,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 R(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	43 898,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			27 180 248,16
	LU1118011771	OSTRUM EURO ST CRED SI/D (EUR) DIS	27 180 248,16
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			27 180 248,16

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 837,03	352,32
Résultat	551 111,99	438 997,37
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	552 949,02	439 349,69

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 I (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	108 730,85	147 470,34
Total	108 730,85	147 470,34

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 I(D)		
Affectation		
Distribution	300 076,33	205 907,97
Report à nouveau de l'exercice	1 371,68	1 954,22
Capitalisation	0,00	0,00
Total	301 448,01	207 862,19
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	217 446,6164	231 357,2693
Distribution unitaire	1,38	0,89
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 N(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	12 511,15	1 564,19
Total	12 511,15	1 564,19

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 R(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	130 259,01	82 452,97
Total	130 259,01	82 452,97

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-709 255,79	-7 905 123,35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-709 255,79	-7 905 123,35

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 I (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-134 362,46	-2 519 006,28
Total	-134 362,46	-2 519 006,28

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 I(D)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-369 778,20	-3 531 106,58
Total	-369 778,20	-3 531 106,58

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 N(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-15 460,22	-26 716,95
Total	-15 460,22	-26 716,95

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 R(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-189 654,91	-1 828 293,54
Total	-189 654,91	-1 828 293,54

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	168 043 632,14	144 380 073,59	121 580 518,86	35 504 650,12	29 835 912,10
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 I (C) en EUR					
Actif net	37 687 654,93	26 053 660,48	16 256 051,25	11 317 308,81	5 659 126,39
Nombre de titres	241 564,6079	163 300,5564	106 223,6426	73 715,8514	34 891,0151
Valeur liquidative unitaire	156,01	159,54	153,03	153,52	162,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,30	-1,73	-1,24	-34,17	-3,85
Capitalisation unitaire sur résultat	2,49	2,56	2,27	2,00	3,11
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 I(D) en EUR					
Actif net	103 577 841,44	102 906 595,82	95 915 553,43	15 863 683,73	15 549 556,99
Nombre de titres	1 417 663,2621	1 399 547,0608	1 382 116,8381	231 357,2693	217 446,6164
Valeur liquidative unitaire	73,06	73,52	69,39	68,56	71,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,55	-0,80	-0,56	-15,26	-1,70
Distribution unitaire sur résultat	1,17	1,19	1,04	0,89	1,38
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 N(C) en EUR					
Actif net	2 864 194,81	2 254 326,05	140 101,93	120 033,05	651 149,81
Nombre de titres	28 765,8057	22 139,8894	1 434,4647	1 225,0617	6 290,4858
Valeur liquidative unitaire	99,56	101,82	97,66	97,98	103,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,10	-1,10	-0,79	-21,80	-2,45
Capitalisation unitaire sur résultat	1,58	1,63	1,44	1,27	1,98
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 R(C) en EUR					
Actif net	23 913 940,96	13 165 491,24	9 268 812,25	8 203 624,53	7 976 078,91
Nombre de titres	199 029,7079	107 471,0406	79 116,7783	70 011,3357	64 624,0720
Valeur liquidative unitaire	120,15	122,50	117,15	117,17	123,42
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,54	-1,33	-0,95	-26,11	-2,93
Capitalisation unitaire sur résultat	1,55	1,60	1,37	1,17	2,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
OSTRUM EURO ST CRED SI/D (EUR) DIS	EUR	298 257,9629	27 180 248,16	91,10
TOTAL LUXEMBOURG			27 180 248,16	91,10
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			27 180 248,16	91,10
TOTAL Organismes de placement collectif			27 180 248,16	91,10
Créances			950,05	0,00
Dettes			-12 737,08	-0,04
Comptes financiers			2 667 450,97	8,94
Actif net			29 835 912,10	100,00

Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 I(D)	EUR	217 446,6164	71,50
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 I (C)	EUR	34 891,0151	162,19
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 N(C)	EUR	6 290,4858	103,51
Parts OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 R(C)	EUR	64 624,0720	123,42

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3 I(D)

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	41 314,86	EUR	0,19	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	258 761,47	EUR	1,19	EUR
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	300 076,33	EUR	1,38	EUR



6. Annexe(s)

Au 30 juin 2025, le fonds Ostrum Credit Euro 1-3 a été investi à hauteur de 92.46% dans son fonds maître, Ostrum Credit Short Duration.
Les informations ci-dessous concernent donc le fonds maître.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : OSTRUM CREDIT EURO 1-3
Identifiant d'entité juridique : 969500F69I8HDN1A0650

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ % ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____ %	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 36,58 % d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans les activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales qui consistent à maintenir un score ESG moyen supérieur à son Univers d'investissement et à éviter certains émetteurs sur la base de politiques sectorielles et d'exclusion, notamment les pires contrevenants aux normes fondamentales en matière de responsabilité.

De plus, l'intensité des émissions de GES du Fonds doit être inférieure à celle de son Univers d'investissement.

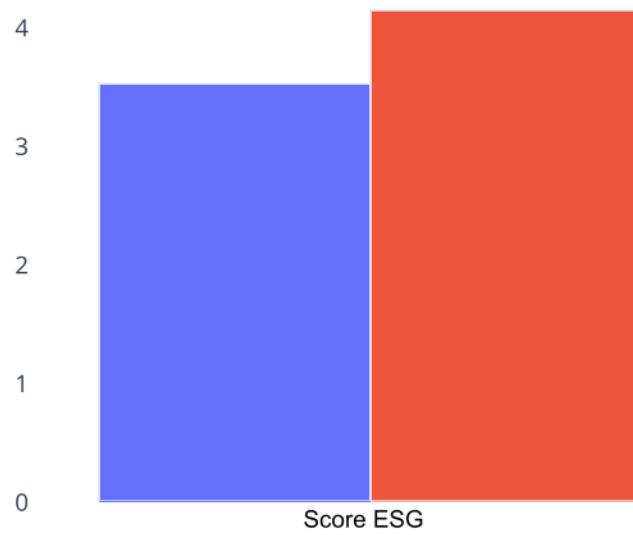
Les calculs excluent les actifs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues (la catégorie « **#2 Autres** »).

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

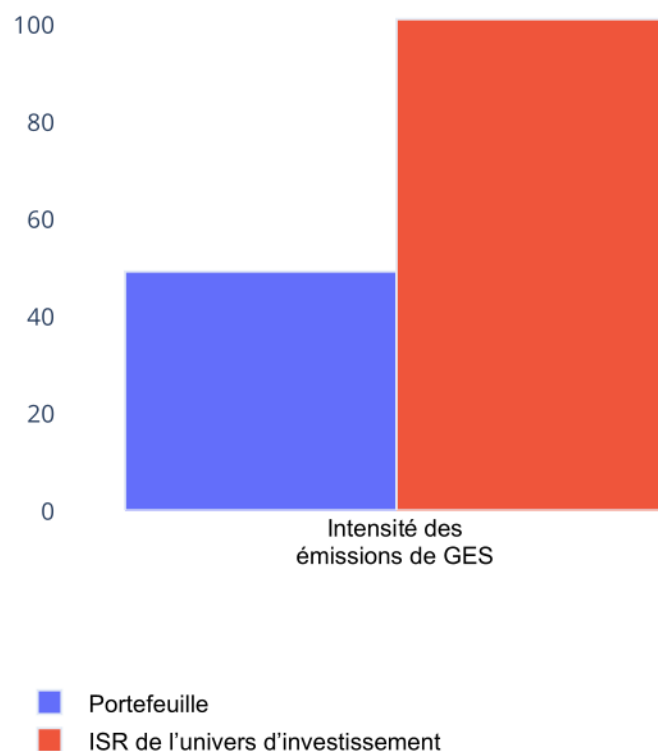
Prérequis : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Au 30 juin 2025, les résultats des indicateurs durables se décomposent comme suit :

- Score ESG moyen* du Fonds : 3,53
 - Score ESG moyen* des ISR de l'univers d'investissement : 4,15
 - Intensité des émissions de GES du Fonds : 49,21
 - Intensité des émissions de GES des ISR de l'univers d'investissement : 101,19
- *Score GREaT sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score).



- Portefeuille
- ISR de l'univers d'investissement



● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Par rapport à la période précédente, l'ensemble des indicateurs s'inscrit dans une tendance positive.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant (1) qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et (2) que les sociétés

dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dans le cadre de ses investissements durables, le portefeuille peut investir dans des obligations vertes, des obligations sociales ou des obligations durables dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social. Le portefeuille peut également investir dans des obligations liées à la durabilité associées à des indicateurs environnementaux et/ou sociaux qui, après examen de notre équipe d'analystes des obligations durables, ne sont pas « disqualifiées ».

En outre, les sociétés dont les produits ou les services contribuent à des activités économiques ayant un impact positif sur le plan social ou environnemental par le biais d'un indicateur d'impact durable établi selon la méthodologie de MSCI sont également considérées comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S.

Tous ces titres sont ensuite étudiés afin de vérifier qu'ils ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental et/ou social.

Enfin, nous nous assurons que les sociétés ou les souverains dans lesquels le portefeuille investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les investissements qui passent ces trois étapes (1. « contribuent à un objectif environnemental et/ou social (S) », 2. « pour autant qu'ils ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs » (« *Do Not Significant Harm* »/« DNSH ») et 3. « et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance ») seront considérés comme des investissements durables.

L'intégralité de la définition est consultable sur le site <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg>.



Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le Gérant délégué tient compte de l'ensemble des principales incidences négatives (« PAI ») en appliquant une méthode quantitative. En tenant compte des PAI, le Gérant délégué peut vérifier que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun autre objectif. Il applique par ailleurs ses politiques d'exclusion (en particulier les politiques dites « Worst Offenders » ou pires contrevenants) et surveille en permanence les controverses.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les PAI au niveau du Compartiment dont la gestion est assurée par le Gérant délégué sont prises en considération à plusieurs niveaux, comme plus amplement exposé dans la méthodologie publiée sur le site Internet du Gérant délégué <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai> et résumé ci-dessous :

1. Politiques sectorielles et d'exclusion

Les politiques d'exclusion et sectorielles du Gérant délégué permettent d'écarter de l'univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères dont certains sont directement liés à certaines PAI (par exemple l'exclusion liée au charbon se rapporte aux émissions de GES).

Pour les autres secteurs émetteurs de gaz à effet de serre, le Gérant délégué a élaboré une approche climat qui conduit, d'une part, à engager le dialogue avec les sociétés fortement émettrices et, d'autre part, à intégrer la dimension gaz à effet de serre dans le score de matérialité ESG.

Pour répondre aux critères du principe « ne pas causer de préjudice important », le Gérant délégué prend également en considération certains indicateurs PAI en appliquant sa Politique d'exclusion dite « Worst Offenders » (pires contrevenants) qui s'appuie sur les normes fondamentales en matière de responsabilité, à savoir le Pacte Mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE. En application de cette politique, Ostrum AM est tenue d'exclure de ses investissements toutes les sociétés, cotées ou non, pour lesquelles sont avérées de graves controverses liées aux principes défendus par ces normes internationales portant gravement atteinte aux droits de l'homme, aux droits du travail, à la préservation de l'environnement et à l'éthique des affaires.

De la même manière, le Gérant délégué prend également en considération certains indicateurs PAI en appliquant sa politique en matière d'armes controversées. La politique du Gérant délégué est conforme à la Convention d'Ottawa, au Traité d'Oslo, à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette politique permet au Gérant délégué d'exclure de tous les portefeuilles les acteurs impliqués dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des catégories d'armes suivantes :

- Mines antipersonnel
- Bombes à sous-munitions

- Armes chimiques
- Armes biologiques
- Armes nucléaires (hors du cadre fixé par le Traité de non-prolifération)
- Et armes à uranium appauvri

2. Politique d'engagement et campagnes de dialogue

Par le biais de sa politique d'engagement et de ses campagnes de dialogue, le Gérant délégué tente d'influencer les sociétés afin de limiter l'incidence négative de leurs décisions d'investissement sur les questions environnementales, sociales, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

3. Méthodologie de MSCI pour renforcer le respect du principe DNSH dans le cadre de la qualification des investissements durables

Le Gérant délégué utilise en outre la méthodologie de MSCI qui applique un filtre supplémentaire, lequel implique l'exclusion des sociétés qui peuvent avoir une contribution positive à un objectif E/S positive, mais qui :

- enfreignent les normes mondiales, telles que le Pacte Mondial des Nations unies ou les principes directeurs l'OCDE, ou
- ont une note de controverse orange ou rouge, ou
- sont impliquées dans des activités liées à des préjudices importants, ou
- sont impliquées dans l'un des secteurs suivants : production de tabac, armes controversées et charbon thermique

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le Gérant délégué a appliqué ses politiques d'exclusion (en particulier les politiques dites « Worst Offenders » ou pires contrevenants) et surveille en permanence les controverses.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important à un objectif environnemental ou social.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Toutes les PAI obligatoires sont prises en considération. La méthodologie est consultable sur le site Internet d'Ostrum Asset Management <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>.

Si les PAI correspondent à des indicateurs suivis par le Compartiment, elles sont prises en compte par le Gérant délégué du Fonds via leur intégration dans la méthodologie de notation ou la définition d'une contrainte d'investissement spécifique au Compartiment.

Par exemple, l'intensité des émissions de GES du Compartiment fait l'objet d'une surveillance et doit être inférieure à l'intensité des émissions de GES de l'univers d'investissement.

Par ailleurs, le Gérant délégué applique ses politiques d'exclusion et sectorielles, ce qui permet d'écarter de l'univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères dont certains sont directement liés aux PAI (par exemple l'exclusion liée au charbon se rapporte aux émissions de GES).

De plus amples informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique, conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 28/06/2024 au 30/06/2025

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI MONEY PLUS.ICEUR	Fonds commun obligataire	3,7	France
OSTRUM SHORT TERM GLO.HIG. INCOM. H-SC E	Fonds commun obligataire	2,27	Luxembourg
ALLIANZ SE TR 06-07-47	Assurance multirisques	2,07	Allemagne
L'OREAL SA 0.875% 29-06-26	Cosmétiques et articles de toilette	1,85	France
ARGENTUM NET TR 01-10-46	Assurance IARD	1,66	Pays-Bas
COOPERATIEVE RAB TR 01-12-27	Banques commerciales, hors États-Unis	1,66	Pays-Bas
NATIXIS - LOOMIS SAYL EURO ABS OPP.SIC€	Gestion d'investissements/services de conseil	1,57	France
BANQ FED CRD MUT 1.625% 15-11-27	Banques commerciales, hors États-Unis	1,45	France
ING GROEP NV TR 14-11-27	Banques commerciales, hors États-Unis	1,43	Pays-Bas
ABN AMRO BANK NV 4.000% 16-01-28	Banques commerciales, hors États-Unis	1,42	Pays-Bas
MUNICH RE TR 26-05-49	Réassurance	1,42	Allemagne
ORANGE TR	Télécommunications	1,4	France

	cellulaires		
AUST & NZ BANK TR 03-02-33	Banques commerciales, hors États-Unis	1,38	Australie
BELFIUS BANK SA 3.125% 11-05-26	Banques commerciales, hors États-Unis	1,37	Belgique
SWISS RE TR	Réassurance	1,35	Pays-Bas

Le pays indiqué est le pays dans lequel le risque est supporté.

Les pourcentages d'actifs affichés correspondent à la moyenne des quatre fins de trimestre de l'exercice.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 30 juin 2025, la proportion d'investissements durables était de 36,58 %.

L'**allocation d'actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

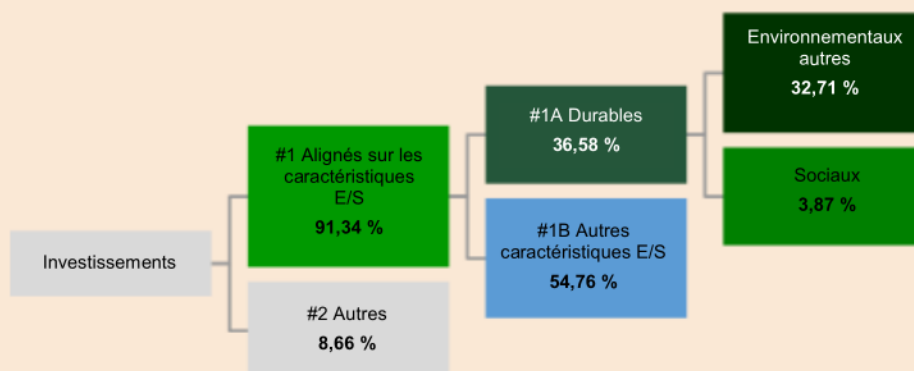
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Rappel : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Au 30 juin 2025, le Fonds a investi 91,34 % de sa VL dans des sociétés considérées comme alignées sur les caractéristiques E/S (catégorie #Alignées sur les caractéristiques E/S). Ainsi, le Fonds a investi 8,66 % dans la catégorie # Autres.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses opérationnelles** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Tous les secteurs économiques appartenant à l'univers d'investissement, à l'exception de ceux faisant l'objet d'exclusions, conformément aux politiques d'exclusion appliquées par le Fonds.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Gérant délégué a jugé préférable de fixer le taux d'alignement à 0 % après être parvenu à la conclusion qu'il ne pouvait pas évaluer correctement ce taux d'alignement faute de données disponibles suffisamment fiables et/ou complètes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹**

☐

Oui

☐

Dans le gaz fossile

☐

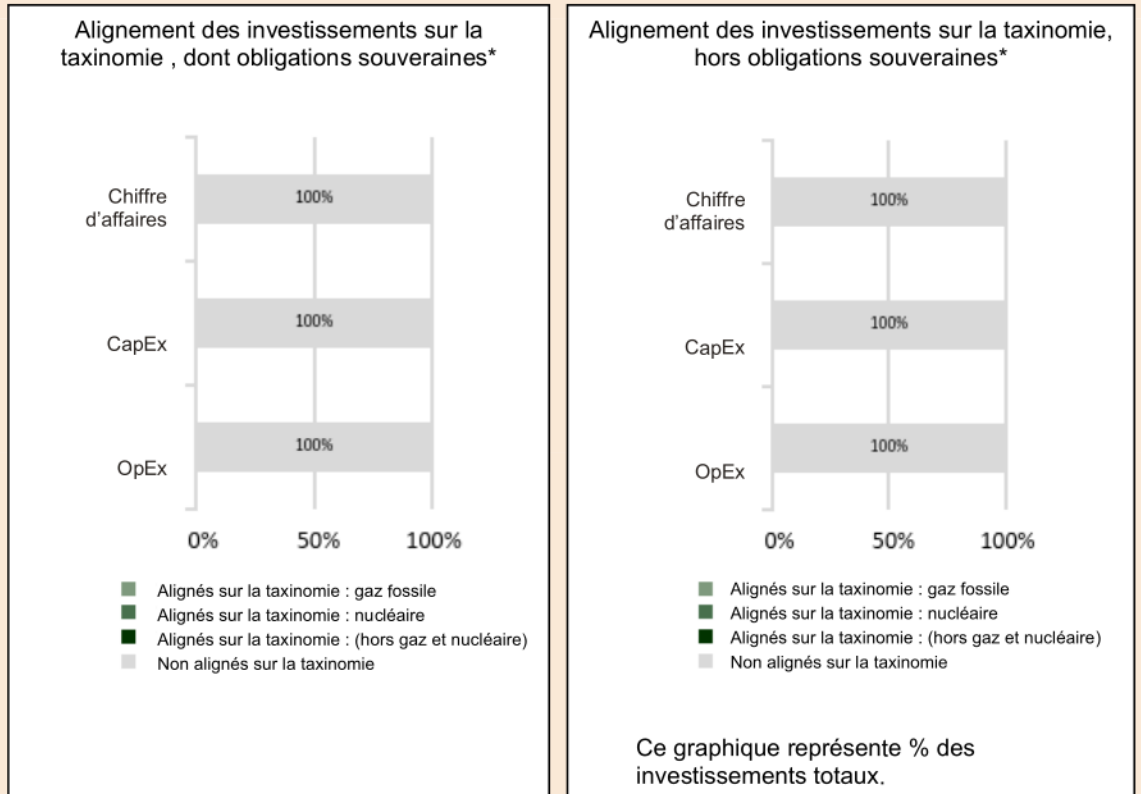
Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Sans objet.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds s'engage à réaliser un minimum de 1 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental. Ces investissements pourraient être alignés sur la taxinomie de l'UE. Toutefois, à ce jour, le Gérant délégué n'est pas en mesure de préciser la proportion exacte des investissements sous-jacents du Compartiment qui tiennent compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour autant, la position reste sous revue jusqu'à ce que les règles sous-jacentes soient finalisées et que la disponibilité de données fiables augmente au fil du temps.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au 30 juin 2025, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de 3,87 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants sont inclus dans la catégorie « #2 autres » : dette souveraine, actifs non couverts par un score ESG, liquidités (hors liquidités non investies), proportion d'OPC non alignés sur les caractéristiques E/S, produits dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré à des fins de couverture et/ou d'exposition, contrats de pension livrée à des fins de gestion de trésorerie et d'optimisation des revenus et de la performance du Compartiment. Des informations sur la liste des classes d'actifs et des instruments financiers et leur utilisation sont

fournies dans le Prospectus. L'application de garanties environnementales ou sociales minimales n'est pas systématique.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le Fonds a atteint ses objectifs sociaux et environnementaux en :

- Sélectionnant des émetteurs parmi ceux affichant les meilleurs scores ESG
- S'efforçant de conserver pour le portefeuille un meilleur score ESG moyen que celui de son univers d'investissement
- S'efforçant de maintenir une intensité des émissions de GES inférieure à celle de son Univers d'investissement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet



Natixis AM Funds

Ostrum Credit Short Duration⁽¹⁾

Changes in the number of Shares for the year ended June 30, 2025

H-N/A (CHF)	
Number of shares outstanding at the beginning	32.646
Number of shares issued	784.083
Number of shares redeemed	(32.646)
Number of shares at the end	784.083
G/A (EUR)	
Number of shares outstanding at the beginning	-
Number of shares issued	597,279.770
Number of shares redeemed	(36,305.596)
Number of shares at the end	560,974.174
I/A (EUR)	
Number of shares outstanding at the beginning	3,337.163
Number of shares issued	5,286.668
Number of shares redeemed	(1,788.326)
Number of shares at the end	6,835.505
I/D (EUR)	
Number of shares outstanding at the beginning	22.650
Number of shares issued	-
Number of shares redeemed	(22.650)
Number of shares at the end	-
N/A (EUR)	
Number of shares outstanding at the beginning	155,414.781
Number of shares issued	67,362.657
Number of shares redeemed	(49,910.426)
Number of shares at the end	172,867.012
N/D (EUR)	
Number of shares outstanding at the beginning	2,018.526
Number of shares issued	2,570.540
Number of shares redeemed	-
Number of shares at the end	4,589.066
N1/A (EUR)	
Number of shares outstanding at the beginning	334,993.158
Number of shares issued	53,824.077
Number of shares redeemed	(167,141.032)
Number of shares at the end	221,676.203
R/A (EUR)	
Number of shares outstanding at the beginning	244,775.345
Number of shares issued	315,853.921
Number of shares redeemed	(171,152.734)
Number of shares at the end	389,476.532
RE/A (EUR)	
Number of shares outstanding at the beginning	4,879.796
Number of shares issued	9,641.582
Number of shares redeemed	(12,617.447)
Number of shares at the end	1,903.931
R2/A (EUR)	
Number of shares outstanding at the beginning	674,444.471
Number of shares issued	95,257.521
Number of shares redeemed	(707,627.053)
Number of shares at the end	62,074.939
R2/D (EUR)	
Number of shares outstanding at the beginning	35.000
Number of shares issued	0.351
Number of shares redeemed	(35.351)
Number of shares at the end	-

⁽¹⁾ See Note 1.

Natixis AM Funds

Ostrum Credit Short Duration⁽¹⁾

Changes in the number of Shares for the year ended June 30, 2025 (continued)

SI/A (EUR)		
	Number of shares outstanding at the beginning	1,483,071.285
	Number of shares issued	1,216,200.333
	Number of shares redeemed	(1,287,338.622)
	Number of shares at the end	1,411,932.996
SI/D (EUR)		
	Number of shares outstanding at the beginning	317,371.774
	Number of shares issued	63,287.863
	Number of shares redeemed	(72,850.056)
	Number of shares at the end	307,809.581

⁽¹⁾ See Note 1.

Natixis AM Funds

Ostrum Credit Short Duration⁽¹⁾

Statistics

	June 30, 2025	June 30, 2024	June 30, 2023
	EUR	EUR	EUR
Total Net Asset Value	419,607,075	370,807,587	399,403,443
Net Asset Value per Share			
H-N/A (CHF)	103.35	100.54	-
G/A (EUR)	102.06	-	-
I/A (EUR)	11,656.37	11,033.44	10,400.50
I/D (EUR)	-	8,988.89	8,616.89
N/A (EUR)	108.23	102.64	96.92
N/D (EUR)	107.04	104.31	100.25
N1/A (EUR)	108.98	103.19	97.29
R/A (EUR)	111.22	105.80	100.20
RE/A (EUR)	105.87	101.29	96.51
R2/A (EUR)	107.10	101.62	-
R2/D (EUR)	-	101.19	-
SI/A (EUR)	113.52	107.34	101.07
SI/D (EUR)	93.51	91.13	87.68

⁽¹⁾ See Note 1.

Natixis AM Funds

Ostrum Credit Short Duration⁽¹⁾

Statement of Investments

As at June 30, 2025

(expressed in EUR)

Description	Quantity / Face value	Currency	Cost	Evaluation	% of Net Assets
Transferable securities admitted to an official stock exchange listing					
Fixed rate bonds					
Austria					
Benteler International AG 7.250% 15/06/2031	700,000	EUR	700,000	723,002	0.17
			700,000	723,002	0.17
Belgium					
Belfius Bank SA 3.125% 11/05/2026	5,000,000	EUR	4,940,622	5,014,214	1.19
			4,940,622	5,014,214	1.19
Finland					
Stora Enso Oyj 4.000% 01/06/2026 EMTN	1,700,000	EUR	1,699,564	1,722,388	0.41
			1,699,564	1,722,388	0.41
France					
Altrad Investment Authority SAS 3.704% 23/06/2029	2,300,000	EUR	2,300,000	2,303,597	0.55
Ayvens SA 4.250% 18/01/2027 EMTN	4,000,000	EUR	3,998,956	4,108,938	0.98
Banque Federative du Credit Mutuel SA 1.625% 15/11/2027 EMTN	6,000,000	EUR	5,659,541	5,831,978	1.39
BNP Paribas SA 2.250% 11/01/2027 EMTN	2,500,000	EUR	2,432,104	2,494,086	0.59
BPCE SA 2.875% 22/04/2026 EMTN	3,200,000	EUR	3,194,160	3,209,360	0.76
Carmila SA 1.625% 30/05/2027	2,000,000	EUR	1,880,576	1,957,676	0.47
Carmila SA 5.500% 09/10/2028 EMTN	2,200,000	EUR	2,278,733	2,344,761	0.56
Carrefour SA 2.875% 07/05/2029 EMTN	2,400,000	EUR	2,393,718	2,381,451	0.57
Electricite de France SA 3.750% 05/06/2027 EMTN	4,000,000	EUR	4,046,278	4,090,452	0.97
ELO SACA 2.875% 29/01/2026 EMTN	3,000,000	EUR	2,924,633	2,964,960	0.71
Kering SA 3.125% 27/11/2029 EMTN	3,500,000	EUR	3,493,663	3,488,612	0.83
La Banque Postale SA 3.000% 09/06/2028 EMTN	5,000,000	EUR	4,970,435	5,026,289	1.20
L'Oreal SA 0.875% 29/06/2026	6,000,000	EUR	5,868,114	5,928,363	1.41
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE 2.625% 07/03/2029 EMTN	1,700,000	EUR	1,697,844	1,699,401	0.41
Mercialys SA 2.500% 28/02/2029	3,000,000	EUR	2,934,891	2,936,169	0.70
Nexans SA 4.125% 29/05/2029	1,000,000	EUR	995,676	1,026,113	0.24
Paprec Holding SA 6.500% 17/11/2027	3,000,000	EUR	3,095,905	3,135,985	0.75
RCI Banque SA 3.500% 17/01/2028 EMTN	1,000,000	EUR	999,048	1,015,717	0.24
RCI Banque SA 3.750% 04/10/2027	2,400,000	EUR	2,396,080	2,448,916	0.58
RCI Banque SA 4.625% 13/07/2026 EMTN	1,800,000	EUR	1,798,520	1,830,234	0.44
Rexel SA 5.250% 15/09/2030	2,000,000	EUR	1,998,485	2,097,301	0.50
SEB SA 3.625% 24/06/2030	700,000	EUR	696,904	702,516	0.17
Transdev Group SA 3.054% 21/05/2028	2,000,000	EUR	2,000,000	2,005,479	0.48
Valeo SE 5.375% 28/05/2027 EMTN	3,400,000	EUR	3,390,603	3,523,523	0.84
Worldline SA/France 4.125% 12/09/2028 EMTN	1,000,000	EUR	970,234	883,774	0.21
			68,415,101	69,435,651	16.55
Germany					
Continental AG 2.875% 22/11/2028 EMTN	1,200,000	EUR	1,195,466	1,201,293	0.29
Fresenius Medical Care AG 3.125% 08/12/2028 EMTN	1,700,000	EUR	1,692,957	1,717,887	0.41
Infineon Technologies AG 2.875% 13/02/2030 EMTN	1,800,000	EUR	1,792,679	1,795,350	0.43
LEG Immobilien SE 0.375% 17/01/2026 EMTN	3,300,000	EUR	3,226,333	3,263,377	0.78
LEG Immobilien SE 0.875% 17/01/2029 EMTN	1,500,000	EUR	1,374,359	1,388,962	0.33
Schaeffler AG 4.500% 14/08/2026 EMTN	1,500,000	EUR	1,517,062	1,522,692	0.36

⁽¹⁾ See Note 1.

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Natixis AM Funds

Ostrum Credit Short Duration⁽¹⁾

Statement of Investments (continued)

As at June 30, 2025

(expressed in EUR)

Description	Quantity / Face value	Currency	Cost	Evaluation	% of Net Assets
Volkswagen Bank GmbH 2.750% 19/06/2028 EMTN	1,800,000	EUR	1,793,840	1,794,674	0.43
Volkswagen Financial Services AG 3.250% 19/05/2027	2,400,000	EUR	2,396,019	2,427,556	0.58
ZF Finance GmbH 5.750% 03/08/2026 EMTN	4,000,000	EUR	4,065,281	4,046,579	0.96
			19,053,996	19,158,370	4.57
Great Britain					
Nationwide Building Society 3.000% 03/03/2030 EMTN	2,700,000	EUR	2,695,610	2,712,131	0.65
			2,695,610	2,712,131	0.65
Ireland					
CA Auto Bank SpA/Ireland 2.750% 07/07/2028 EMTN	2,400,000	EUR	2,395,776	2,400,887	0.57
			2,395,776	2,400,887	0.57
Italy					
Banco BPM SpA 3.375% 21/01/2030 EMTN	2,300,000	EUR	2,291,758	2,332,050	0.55
Banco BPM SpA 4.625% 29/11/2027 EMTN	4,000,000	EUR	4,044,722	4,187,039	1.00
Intesa Sanpaolo SpA 4.000% 19/05/2026 EMTN	2,200,000	EUR	2,199,114	2,234,997	0.53
Leasys SpA 2.875% 17/08/2027 EMTN	1,300,000	EUR	1,298,669	1,306,756	0.31
Leasys SpA 3.875% 12/10/2027 EMTN	1,500,000	EUR	1,499,896	1,536,893	0.37
Lottomatica Group SpA 5.375% 01/06/2030	1,000,000	EUR	1,030,307	1,040,807	0.25
Mundys SpA 1.875% 12/02/2028	3,200,000	EUR	3,069,404	3,098,958	0.74
Pirelli & C SpA 3.875% 02/07/2029 EMTN	1,000,000	EUR	997,326	1,028,761	0.24
Prysmian SpA 3.625% 28/11/2028 EMTN	1,100,000	EUR	1,098,284	1,121,471	0.27
			17,529,480	17,887,732	4.26
Luxembourg					
CNH Industrial Finance Europe SA 1.750% 12/09/2025 EMTN	2,000,000	EUR	1,992,265	1,996,992	0.48
CNH Industrial Finance Europe SA 1.750% 25/03/2027 EMTN	600,000	EUR	583,021	593,094	0.14
Logicor Financing Sarl 1.500% 13/07/2026 EMTN	2,500,000	EUR	2,470,445	2,469,104	0.59
			5,045,731	5,059,190	1.21
Netherlands					
ABN AMRO Bank NV 4.000% 16/01/2028 EMTN	5,000,000	EUR	5,077,685	5,190,944	1.24
BMW Finance NV 2.625% 20/05/2028 EMTN	3,900,000	EUR	3,891,674	3,907,238	0.93
Coca-Cola HBC Finance BV 2.750% 23/09/2025 EMTN	4,000,000	EUR	3,995,065	4,001,792	0.95
CTP NV 1.250% 21/06/2029 EMTN	1,500,000	EUR	1,371,805	1,391,123	0.33
Iberdrola International BV 1.125% 21/04/2026 EMTN	4,000,000	EUR	3,937,460	3,964,404	0.95
NIBC Bank NV 6.375% 01/12/2025 EMTN	1,000,000	EUR	1,003,426	1,016,795	0.24
Phoenix PIB Dutch Finance BV 4.875% 10/07/2029	400,000	EUR	398,258	417,031	0.10
WPC Eurobond BV 1.350% 15/04/2028	5,000,000	EUR	4,659,382	4,798,013	1.14
			24,334,755	24,687,340	5.88
Spain					
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 3.500% 10/02/2027	1,300,000	EUR	1,283,661	1,316,764	0.31
Bankinter SA 0.625% 06/10/2027	4,800,000	EUR	4,491,984	4,608,117	1.10
Inmobiliaria Colonial Socimi SA 2.000% 17/04/2026 EMTN	2,000,000	EUR	1,974,180	1,994,533	0.48
			7,749,825	7,919,414	1.89
Sweden					
Sagax AB 4.375% 29/05/2030 EMTN	3,600,000	EUR	3,661,099	3,736,117	0.89
			3,661,099	3,736,117	0.89

⁽¹⁾ See Note 1.

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Natixis AM Funds

Ostrum Credit Short Duration⁽¹⁾

Statement of Investments (continued)

As at June 30, 2025

(expressed in EUR)

Description	Quantity / Face value	Currency	Cost	Evaluation	% of Net Assets
United States					
American Honda Finance Corp 2.850% 27/06/2028	2,600,000	EUR	2,598,316	2,604,070	0.62
American Tower Corp 4.125% 16/05/2027	2,500,000	EUR	2,517,960	2,569,451	0.61
Celanese US Holdings LLC 5.000% 15/04/2031	1,900,000	EUR	1,900,000	1,894,317	0.45
Cencora Inc 2.875% 22/05/2028	1,600,000	EUR	1,599,383	1,606,624	0.38
Coty Inc 4.500% 15/05/2027	700,000	EUR	700,000	712,394	0.17
Digital Euro Finco LLC 2.500% 16/01/2026	3,000,000	EUR	2,977,566	3,001,243	0.72
Equinix Europe 2 Financing Corp LLC 3.250% 19/05/2029	1,300,000	EUR	1,298,322	1,308,352	0.31
Ford Motor Credit Co LLC 4.867% 03/08/2027	2,000,000	EUR	1,999,966	2,073,194	0.50
Hyundai Capital America 2.875% 26/06/2028 EMTN	800,000	EUR	799,546	802,893	0.19
			16,391,059	16,572,538	3.95
Total - Fixed rate bonds			174,612,618	177,028,974	42.19
Variable rate bonds					
Australia					
Australia & New Zealand Banking Group Ltd 5.101% 03/02/2033 EMTN	7,000,000	EUR	7,253,782	7,340,002	1.75
Commonwealth Bank of Australia 4.266% 04/06/2034 EMTN	2,000,000	EUR	2,029,489	2,060,012	0.49
			9,283,271	9,400,014	2.24
Austria					
Raiffeisen Bank International AG 4.750% 26/01/2027	2,000,000	EUR	1,999,280	2,024,428	0.48
			1,999,280	2,024,428	0.48
France					
AXA SA 3.375% 06/07/2047 EMTN	4,000,000	EUR	3,789,115	4,041,465	0.96
AXA SA 3.875% Perpetual EMTN	2,500,000	EUR	2,547,348	2,505,976	0.60
Credit Agricole Assurances SA 4.750% 27/09/2048	2,600,000	EUR	2,693,487	2,721,587	0.65
Credit Agricole SA 7.250% Perpetual EMTN	1,000,000	EUR	1,072,343	1,079,366	0.26
Danone SA 1.000% Perpetual	5,000,000	EUR	4,759,027	4,844,195	1.15
Engie SA 4.750% Perpetual	1,000,000	EUR	997,022	1,038,967	0.25
Orange SA 5.000% Perpetual EMTN	1,125,000	EUR	1,131,621	1,156,686	0.27
Societe Generale SA 0.625% 02/12/2027	3,000,000	EUR	2,784,034	2,923,912	0.70
Societe Generale SA 3.750% 17/05/2035 EMTN	1,700,000	EUR	1,693,418	1,687,316	0.40
Unibail-Rodamco-Westfield SE 4.875% Perpetual	2,000,000	EUR	1,987,420	2,010,189	0.48
Veolia Environnement SA 2.250% Perpetual	1,800,000	EUR	1,711,753	1,788,066	0.43
Veolia Environnement SA 5.993% Perpetual	1,400,000	EUR	1,400,000	1,502,111	0.36
			26,566,588	27,299,836	6.51
Germany					
Allianz SE 3.099% 06/07/2047	8,400,000	EUR	8,225,368	8,439,534	2.01
Commerzbank AG 4.875% 16/10/2034 EMTN	1,400,000	EUR	1,398,477	1,461,135	0.35
Deutsche Bank AG 3.000% 16/06/2029 EMTN	1,000,000	EUR	996,764	1,000,358	0.24
Deutsche Bank AG 3.375% 13/02/2031 EMTN	1,200,000	EUR	1,195,378	1,202,896	0.29
Deutsche Bank AG 4.000% 12/07/2028 EMTN	1,900,000	EUR	1,923,397	1,947,820	0.46
Deutsche Bank AG 5.625% 19/05/2031 EMTN	2,000,000	EUR	2,012,905	2,034,549	0.49
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG in Muenchen 3.250% 26/05/2049	4,000,000	EUR	3,937,367	3,989,242	0.95
			19,689,656	20,075,534	4.79
Great Britain					
Barclays PLC 0.877% 28/01/2028	5,000,000	EUR	4,713,829	4,875,561	1.16

⁽¹⁾ See Note 1.

Natixis AM Funds

Ostrum Credit Short Duration⁽¹⁾

Statement of Investments (continued)

As at June 30, 2025

(expressed in EUR)

Description	Quantity / Face value	Currency	Cost	Evaluation	% of Net Assets
BP Capital Markets PLC 3.250% Perpetual	2,000,000	EUR	2,047,520	2,002,921	0.48
HSBC Holdings PLC 6.364% 16/11/2032	2,200,000	EUR	2,323,255	2,361,903	0.56
Standard Chartered PLC 1.200% 23/09/2031 EMTN	3,000,000	EUR	2,883,215	2,930,767	0.70
Standard Chartered PLC 1.625% 03/10/2027 EMTN	2,000,000	EUR	1,930,689	1,978,952	0.47
Virgin Money UK PLC 4.000% 18/03/2028 EMTN	4,500,000	EUR	4,503,302	4,611,477	1.10
			18,401,810	18,761,581	4.47
Greece					
Eurobank SA 4.000% 24/09/2030 EMTN	800,000	EUR	796,658	820,556	0.20
Piraeus Bank SA 3.000% 03/12/2028 EMTN	4,000,000	EUR	3,999,853	3,999,593	0.95
			4,796,511	4,820,149	1.15
Ireland					
AIB Group PLC 4.625% 23/07/2029 EMTN	1,900,000	EUR	1,895,929	1,999,362	0.48
Bank of Ireland Group PLC 4.875% 16/07/2028	1,300,000	EUR	1,296,230	1,362,447	0.32
			3,192,159	3,361,809	0.80
Italy					
A2A SpA 5.000% Perpetual	1,000,000	EUR	994,639	1,037,359	0.25
Banco BPM SpA 3.875% 09/09/2030 EMTN	3,600,000	EUR	3,585,857	3,683,045	0.88
Credito Emiliano SpA 4.875% 26/03/2030 EMTN	1,200,000	EUR	1,198,625	1,280,373	0.31
Enel SpA 4.250% Perpetual	1,500,000	EUR	1,491,655	1,516,756	0.36
Enel SpA 4.750% Perpetual	2,000,000	EUR	1,989,178	2,061,318	0.49
Intesa Sanpaolo SpA 6.184% 20/02/2034 EMTN	1,000,000	EUR	1,070,010	1,084,820	0.26
UniCredit SpA 3.300% 16/07/2029 EMTN	2,250,000	EUR	2,247,513	2,279,113	0.54
UniCredit SpA 3.875% 11/06/2028 EMTN	3,700,000	EUR	3,714,741	3,789,298	0.90
UniCredit SpA 5.850% 15/11/2027 EMTN	2,000,000	EUR	2,051,362	2,091,187	0.50
			18,343,580	18,823,269	4.49
Netherlands					
ABN AMRO Bank NV 4.375% Perpetual	3,000,000	EUR	3,011,367	3,005,568	0.72
Argentum Netherlands BV for Zurich Insurance Co Ltd 2.750% 19/02/2049	3,000,000	EUR	2,905,781	2,935,033	0.70
Argentum Netherlands BV for Zurich Insurance Co Ltd 3.500% 01/10/2046 EMTN	6,000,000	EUR	5,913,104	6,045,173	1.44
Cooperatieve Rabobank UA 0.375% 01/12/2027 EMTN	7,000,000	EUR	6,652,273	6,812,921	1.62
Cooperatieve Rabobank UA 4.625% Perpetual	4,000,000	EUR	3,988,838	4,015,528	0.96
de Volksbank NV 2.375% 04/05/2027	4,300,000	EUR	4,147,022	4,295,502	1.02
ELM BV for Swiss Reinsurance Co Ltd 2.600% Perpetual	5,000,000	EUR	4,816,811	4,999,366	1.19
ING Groep NV 4.375% 15/08/2034 EMTN	2,000,000	EUR	2,031,915	2,061,641	0.49
ING Groep NV 4.875% 14/11/2027 EMTN	5,000,000	EUR	5,080,097	5,164,031	1.23
Telefonica Europe BV 2.502% Perpetual	2,000,000	EUR	1,915,438	1,961,769	0.47
Volkswagen International Finance NV 7.500% Perpetual	3,500,000	EUR	3,699,920	3,785,611	0.90
			44,162,566	45,082,143	10.74
Norway					
DNB Bank ASA 3.625% 16/02/2027 EMTN	3,200,000	EUR	3,195,798	3,226,188	0.77
			3,195,798	3,226,188	0.77
Portugal					
Banco Comercial Portugues SA 3.125% 21/10/2029 EMTN	2,100,000	EUR	2,093,849	2,117,207	0.50
Banco Comercial Portugues SA 4.000% 17/05/2032	5,000,000	EUR	5,012,680	5,026,968	1.20
Banco Comercial Portugues SA 5.625% 02/10/2026 EMTN	2,300,000	EUR	2,299,668	2,317,103	0.55

⁽¹⁾ See Note 1.

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

Natixis AM Funds

Ostrum Credit Short Duration⁽¹⁾

Statement of Investments (continued)

As at June 30, 2025

(expressed in EUR)

Description	Quantity / Face value	Currency	Cost	Evaluation	% of Net Assets
EDP SA 5.943% 23/04/2083 EMTN	2,000,000	EUR	2,110,390	2,125,629	0.51
Novo Banco SA 3.500% 09/03/2029 EMTN	2,600,000	EUR	2,597,421	2,655,188	0.63
			14,114,008	14,242,095	3.39
Spain					
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 5.750% 15/09/2033 EMTN	1,000,000	EUR	1,045,676	1,070,186	0.25
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 6.000% Perpetual	4,000,000	EUR	3,933,595	4,052,014	0.97
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 8.375% Perpetual	1,000,000	EUR	1,105,629	1,107,865	0.26
Banco de Credito Social Cooperativo SA 4.125% 03/09/2030 EMTN	800,000	EUR	797,771	825,767	0.20
Banco de Credito Social Cooperativo SA 7.500% 14/09/2029 EMTN	1,200,000	EUR	1,324,091	1,362,268	0.32
Banco Santander SA 4.625% 18/10/2027 EMTN	1,500,000	EUR	1,511,995	1,539,948	0.37
Bankinter SA 1.250% 23/12/2032	2,000,000	EUR	1,917,166	1,927,179	0.46
Bankinter SA 6.250% Perpetual	2,000,000	EUR	2,013,805	2,038,039	0.49
CaixaBank SA 5.250% Perpetual	2,000,000	EUR	1,915,211	2,018,739	0.48
Iberdrola Finanzas SA 4.875% Perpetual EMTN	3,700,000	EUR	3,723,518	3,850,621	0.92
Kutxabank SA 0.500% 14/10/2027	3,500,000	EUR	3,312,530	3,410,694	0.81
			22,600,987	23,203,320	5.53
Switzerland					
UBS Group AG 2.875% 12/02/2030 EMTN	3,000,000	EUR	2,990,106	2,995,045	0.71
			2,990,106	2,995,045	0.71
Total - Variable rate bonds			189,336,320	193,315,411	46.07
Total - Transferable securities admitted to an official stock exchange listing			363,948,938	370,344,385	88.26
Other transferable securities					
Variable rate bonds					
France					
Forvia SE 3.343% 08/05/2026 EMTN	2,000,000	EUR	2,000,000	1,988,693	0.47
Rexel SA 3.144% 02/04/2026 EMTN	1,000,000	EUR	1,000,000	998,554	0.24
			3,000,000	2,987,247	0.71
Total - Variable rate bonds			3,000,000	2,987,247	0.71
Total - Other transferable securities			3,000,000	2,987,247	0.71
Investment Funds					
France					
Ostrum Euro ABS Opportunities SI/C (EUR)	38	EUR	4,390,197	5,404,918	1.29
Ostrum SRI Money Plus I/C (EUR)	181	EUR	20,141,086	20,169,050	4.81
			24,531,283	25,573,968	6.10
Luxembourg					
Natixis AM Funds - Ostrum Global Subordinated Debt I/A (EUR)	4,527	EUR	3,847,591	5,011,273	1.19
Natixis AM Funds - Ostrum Total Return Credit SI/A (EUR)	5,600	EUR	662,536	670,880	0.16

⁽¹⁾ See Note 1.

Natixis AM Funds

Ostrum Credit Short Duration⁽¹⁾

Statement of Investments (continued)

As at June 30, 2025

(expressed in EUR)

Description	Quantity / Face value	Currency	Cost	Evaluation	% of Net Assets
Natixis International Funds (Lux) I - Ostrum Short Term Global High Income Fund H-S/A (EUR)	72,992	EUR	7,451,650	8,586,049	2.05
			11,961,777	14,268,202	3.40
Total - Investment Funds			36,493,060	39,842,170	9.50
TOTAL INVESTMENT PORTFOLIO			403,441,998	413,173,802	98.47

⁽¹⁾ See Note 1.

A detailed schedule of portfolio movements for the year from July 1, 2024, to June 30, 2025, is available free of charge upon request at the registered office of the SICAV.

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38